



Conseil économique et social

Distr. générale
13 février 2006
Français
Original: anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2006

(16-20 et 23 janvier 2006)*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session.	1–7	3
A. Élection du Bureau	1	3
B. Allocutions d'ouverture	2–5	3
C. Adoption de l'ordre du jour	6–7	4
II. Travaux du Conseil d'administration.	8–129	4
A. Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social	8–21	4
B. Approbation des descriptifs de programme de pays révisés	22–25	6
C. Budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007	26–38	7
D. Programmes multinationaux.	39–42	10
E. Rapport sur le financement par thème au titre du plan stratégique à moyen terme	43–44	10
F. Stratégie de l'UNICEF en matière de santé et de nutrition	45–52	11
G. Interventions humanitaires récentes de l'UNICEF : rapport oral	53–78	12
H. La stratégie WASH de l'UNICEF : eau, assainissement et hygiène pour tous	79–89	15

* Le présent document est une première version du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire (16-20 et 23 janvier 2006). Les rapports sur les travaux de la première session annuelle (5-9 juin 2006) et de la deuxième session ordinaire (5-8 septembre 2006) seront publiés dans les parties II et III, respectivement. Ces rapports seront publiés sous leur forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 14 (E/2006/34/Rev.1-E/ICEF/2006/5/Rev.1)*.



I.	Stratégie d'éducation de l'UNICEF : compte rendu oral	90–103	17
J.	Plan de travail de la Division du secteur privé et projet de budget pour l'exercice 2006	104–109	19
K.	Conférence d'annonces de contributions	110–112	20
L.	Questions diverses	113–127	21
M.	Déclarations finales de la Directrice générale et du Président	128–129	23
III.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006		24

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau

1. Le Conseil d'administration a élu S. E. M. Andrei Dapkiunas (Bélarus) Président et S. E. M. Roble Olhaye (Djibouti), S. E. M. Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh), S. E. M. Ernesto Aranibar Quiroga (Bolivie) et M. Dirk-Jan Nieuwenhuis (Pays-Bas) Vice-Présidents.

B. Allocutions d'ouverture

2. Le Président a rappelé qu'en décembre 2006, l'UNICEF aurait 60 ans, même si l'organisation protectrice des enfants dans le monde ne manifestait aucun signe d'indécision, de lassitude ou de fragilité. La suppression du terme « urgence » du titre initial du Fonds n'a pas entamé sa capacité d'apporter une réponse énergique aux difficultés et aux souffrances des enfants causées par des calamités naturelles ou résultant des activités humaines, ou à « l'ordre social et économique des affaires de notre monde ». Il a indiqué qu'il espérait collaborer avec le Conseil en vue d'améliorer encore les bonnes traditions et les pratiques optimales du Fonds.

3. La Directrice générale a déclaré qu'alors que l'UNICEF entrait dans sa soixantième année, le Fonds pouvait se targuer d'une longue série de succès obtenus en faveur des enfants dans le monde, mais il devait aussi continuer d'adopter des réformes courageuses en vue de répondre aux besoins actuels et aux nouvelles réalités. Elle a passé en revue certaines des grandes activités menées depuis la dernière réunion du Conseil et a notamment évoqué la conférence « Countdown to 2015 », tenue à Londres, qui avait fait le bilan de la situation en ce qui concerne les taux de survie des enfants durant les deux années suivant la publication des études sur la question dans la revue *The Lancet*.

4. Selon le message lancé à Londres, les progrès accomplis en vue d'augmenter les taux de survie des enfants étaient inacceptables et la Directrice générale avait exhorté les participants à se concentrer sur trois grands domaines d'action afin d'accélérer les progrès : intégration de la prestation de services; reproduction à une plus large échelle d'expériences ayant remporté un succès avéré, telles que le programme accéléré pour la survie et le développement de l'enfant en Afrique de l'Ouest; et engagement renouvelé en faveur des partenariats. Mais surtout, il fallait mettre l'accent sur des résultats mesurables. La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement offraient un plan d'action pour obtenir des résultats tangibles en faveur des enfants au cours des 10 prochaines années.

5. Le Président sortant, S. E. M. Mehdi Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) a déclaré que le Conseil d'administration avait accompli des progrès importants dans plusieurs domaines en 2005, en particulier en adoptant le plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour la période 2006-2009. Le Conseil devait à présent s'attacher à assurer la mise en œuvre et le suivi efficaces du plan sur le terrain. Les travaux du Conseil et de l'UNICEF devaient continuer d'être améliorés et guidés par l'engagement pris à l'échelle mondiale en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

C. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2006/1).

7. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 39 délégations dotées du statut d'observateur, la Palestine, 3 organes des Nations Unies, 4 organisations intergouvernementales, le Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF et une autre entité avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social

8. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté le rapport annuel au Conseil économique et social (E/ICEF/2006/3). La Directrice générale a déclaré qu'elle s'était personnellement engagée à l'égard des objectifs énoncés dans le rapport; elle avait notamment encouragé le personnel qualifié de l'UNICEF à suivre le cours d'évaluation des coordonnateurs résidents et proposé la création au sein de son propre bureau d'un poste de conseiller de rang élevé pour les questions ayant trait à la réforme de l'ONU. Le Fonds collaborait avec le Secrétariat de l'ONU sur les questions se rapportant à la réforme et, dans certains domaines où le Secrétariat avait déjà pris des mesures, notamment sur les déclarations de situation financière et la protection des dénonciateurs d'irrégularités, l'UNICEF s'employait à aligner ses procédures sur celles de l'ONU. Comme indiqué dans le rapport, les activités de l'UNICEF au cours de l'année à venir exigeaient que l'on soit prêt à remettre en cause certaines idées reçues, et ce dans le but de produire des résultats quantifiables servant au mieux les intérêts des enfants.

9. Le Conseil était en outre saisi d'une note d'information sur les activités du Corps commun d'inspection (CCI) présentant un intérêt pour l'UNICEF (E/ICEF/2006/4). Durant la période considérée, de septembre 2004 à septembre 2005, le CCI a publié cinq rapports de ce type, qui peuvent être consultés sur son site Web.

10. Dans l'ensemble, les délégations ont estimé que le rapport était clair, complet et concis. Certaines ont fait observer qu'il pourrait gagner à être davantage axé sur l'analyse tout en fournissant des renseignements sur les obstacles rencontrés, et que les futurs rapports devraient avoir une orientation plus stratégique. Certaines délégations ont demandé des données plus détaillées sur les résultats et leur contribution au service des intérêts de l'enfant. D'autres ont estimé qu'il serait utile que les rapports établis à l'avenir comportent davantage d'éléments d'information sur la stratégie axée sur les droits de l'homme, y compris sur la formation nécessaire. Des intervenants ont en outre souligné qu'il importait de renforcer les capacités en vue d'obtenir des résultats au profit des enfants et de leur donner des moyens d'action.

11. Répondant aux inquiétudes exprimées concernant le faible nombre de fonctionnaires de l'UNICEF parmi les coordonnateurs résidents, le Directeur a rappelé que la Directrice générale avait fait de cette question une priorité pour l'organisation, en lançant des appels personnels et dans des communications adressées aux bureaux extérieurs. Reconnaisant les avantages tirés de l'expérience acquise dans l'exercice de ces fonctions, il a signalé que tous les candidats devaient se soumettre à une évaluation des compétences, qui était onéreuse. Onze fonctionnaires de l'UNICEF avaient occupé cette fonction et, à l'heure actuelle, six fonctionnaires étaient coordonnateurs résidents, dont deux en tant que représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et deux autres sur recommandation de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

12. Plusieurs délégations ont concentré leur attention sur les aspects des travaux de l'UNICEF ayant trait à l'égalité des sexes. L'une d'entre elles a conclu que cette question revêtait une grande importance non seulement en tant que fin en soi, mais également en tant que condition préalable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et qu'il importait par conséquent non seulement d'accorder une place dans les programmes aux problèmes rencontrés dans ce domaine, mais aussi de rendre compte des résultats obtenus. Répondant à des questions concernant les délais fixés pour l'évaluation de la parité, le secrétariat a expliqué que les modalités étaient actuellement arrêtées et qu'un comité directeur, présidé par Rima Salah, Directrice générale adjointe, avait été créé. Cet exercice commencerait par un examen interne en automne 2006, l'évaluation indépendante devant être terminée d'ici à l'été 2007. Le rapport serait ensuite présenté au Conseil d'administration.

13. Deux délégations ont signalé que des progrès importants avaient été accomplis s'agissant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et il importait désormais que l'UNICEF s'engage plus activement dans le processus des stratégies de réduction de la pauvreté. Un engagement encore plus ferme en faveur d'un système unifié était important et, à cette fin, le secrétariat a été prié d'énoncer des domaines d'intervention prioritaires, assortis de délais.

14. Les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont demandé que l'on s'efforce davantage de se concentrer sur les activités liées aux gangs et ont appelé les organismes des Nations Unies à lancer une action conjointe en vue de lutter contre l'intensification de ce phénomène. Malgré les progrès sensibles enregistrés dans la région, la société n'était pas « de classe moyenne » homogène; certains pays avaient progressé du point de vue des indicateurs sociaux, mais dans d'autres, la pauvreté n'avait pas reculé, ce qui s'était traduit par des inégalités accrues.

15. Le Groupe des États d'Afrique a mis l'accent sur le problème du renforcement des capacités et, en particulier, sur la mise en place des institutions. Toute l'aide apportée s'inscrirait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et certains problèmes particuliers, tels que la démobilisation des enfants soldats, le VIH/sida et l'éducation, nécessitaient un appui de la part de l'UNICEF, en particulier pour promouvoir l'égalité des sexes dans les zones rurales.

16. Un certain nombre de délégations ont salué les travaux réalisés en ce qui concerne les mutilations génitales des femmes et le mariage des enfants et ont demandé de quelle manière la démarche non coercitive actuellement adoptée différait des méthodes précédentes. Expliquant les progrès accomplis dans ce

domaine, le secrétariat a indiqué qu'on pouvait les attribuer au solide partenariat mis en place par le Centre de recherche Innocenti avec des intellectuels islamiques.

17. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF de sa collaboration accrue avec des organismes partenaires des Nations Unies, notamment le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Certaines d'entre elles ont en outre constaté avec satisfaction que des initiatives de partenariat avaient été récemment lancées, comme, par exemple, l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), le Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile et la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida ».

18. Répondant à des questions concernant la décision de créer un deuxième bureau commun de pays, le secrétariat a indiqué qu'il devrait en principe y avoir deux ou trois bureaux supplémentaires. Le Groupe des Nations Unies pour le développement s'employait actuellement à sélectionner de nouveaux pays.

19. D'autres observations ont été faites concernant : la proposition de créer un groupe chargé de la réforme de l'Organisation des Nations Unies au sein du Bureau de la Directrice générale, qui s'attaquerait aux problèmes plus larges rencontrés en matière de réforme et d'organisation en examinant les difficultés internes et externes auxquelles se heurte l'organisation; la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants; et l'utilité pour les membres du Conseil de la session d'orientation organisée par le secrétariat.

20. La Directrice générale a déclaré en conclusion que l'UNICEF visait surtout à obtenir des résultats pour les enfants et entendait poursuivre sa mission de protection de l'enfance, en luttant notamment contre la traite des êtres humains, les mutilations génitales des femmes et le mariage d'enfants.

21. Le Conseil d'administration a pris note des deux rapports. Le Président a indiqué qu'un résumé des observations faites durant les débats serait présenté au Conseil économique et social pour examen à sa session de fond de 2006, en même temps que le rapport au Conseil à proprement parler.

B. Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

22. Le Président a dit que, conformément à la décision 2002/4, le Conseil avait fait des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé l'ensemble des budgets indicatifs de 27 programmes de pays à sa session annuelle et à sa deuxième session ordinaire de 2005. Les projets de descriptif ont été révisés en tenant compte, au besoin, des observations faites en 2005 par les délégations, et un tableau récapitulatif des résultats a été ajouté. Les descriptifs de programme de pays révisés ont été affichés sur le site Web de l'UNICEF, le 1^{er} novembre 2005. La décision 2002/4 indiquait aussi que les descriptifs révisés recevraient à la présente session l'approbation tacite du Conseil d'administration, à moins que cinq membres n'informent par écrit le secrétariat, le 12 décembre 2005 au plus tard, de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays. Le Président avait été informé par le secrétariat qu'aucune observation n'avait été reçue.

23. Les programmes de pays suivants ont donc été approuvés : Afghanistan (République islamique d'), Albanie, Bangladesh, Bélarus, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Ghana, Guyana, Indonésie, Libéria, Myanmar, Namibie, Ouganda, Pérou, République démocratique

du Congo, Swaziland, Tchad, Timor-Leste, Turquie, Ukraine, Viet Nam, de même qu'un programme destiné aux femmes et aux enfants palestiniens vivant en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne.

24. Les délégations du Bélarus, de la Chine, de la Fédération de Russie et du Viet Nam se sont félicitées de leur coopération avec l'UNICEF et du fait que les descriptifs de programme de pays concordent avec les priorités et objectifs nationaux. La délégation vietnamienne a noté avec satisfaction que l'adoption du bilan commun de pays et du programme-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement s'inscrivait dans le cadre des efforts généraux de simplification et d'harmonisation menés au titre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et que ces efforts avaient abouti à des résultats tangibles.

25. Le représentant d'une autre délégation a déclaré qu'en approuvant le descriptif de programme commun de pays pour le Cap-vert, le Conseil d'administration ne se prononcerait que sur les éléments du document se rapportant à l'UNICEF. Sa délégation présenterait des observations plus détaillées sur le cadre général de planification pour les programmes communs de pays lors de la séance consacrée à la simplification et à l'harmonisation, organisée dans le cadre de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM).

C. Budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007

26. Le Conseil d'administration était saisi du projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007 (E/ICEF/2006/AB/L.1 et Corr.1) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2006/AB/L.3 et Corr.1). Le Directeur général adjoint, Toshiyuki Niwa, et le Contrôleur ont présenté le budget.

27. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité le secrétariat pour les améliorations apportées à la présentation du document budgétaire et les séances d'information officielles sur le budget organisées avant la tenue de la session. Plusieurs d'entre elles se sont félicitées des progrès accomplis s'agissant de la budgétisation et de la gestion axées sur les résultats, ainsi que des travaux menés actuellement avec les autres fonds et programmes concernant l'harmonisation. Les propositions tendant à constituer un fonds pour la cessation de service et à inscrire la participation aux dépenses communes de sécurité dans une rubrique distincte ont été approuvées, même si certaines délégations ont continué d'exprimer leur préoccupation que les frais généraux de sécurité n'étaient pas imputés sur les ressources ordinaires de l'ONU.

28. Le Directeur général adjoint a rendu compte au Conseil des travaux réalisés au titre de la réforme, notamment, la programmation conjointe et la création de bureaux et de services communs. Le groupe chargé de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui est proposé dans le budget, aurait pour tâche de coordonner les mesures de réforme et toutes les activités menées à ce titre par les différents bureaux et divisions de l'UNICEF. Un document sur la position de l'UNICEF à l'égard de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui avait été rédigé en vue d'un examen interne et à des fins d'information, pourrait être communiqué aux délégations intéressées lorsqu'il sera prêt.

29. S'agissant des dépenses générales de sécurité, le Directeur général adjoint a indiqué que l'UNICEF partageait l'opinion exprimée par les délégations, selon laquelle ces dépenses devraient être imputées sur le budget ordinaire de l'ONU. Cet avis avait été communiqué par l'ancienne Directrice générale à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, en 2004, au nom de tous les fonds et programmes. Toutefois, l'UNICEF a été contraint par la résolution 59/276 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2004 de prévoir des ressources pour les dépenses de sécurité prescrites par l'ONU dans son budget d'appui. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, les organismes des Nations Unies ont harmonisé leurs principes et leur terminologie, mais aucun accord n'a pu être conclu sur un tarif unique en raison des différences existant au niveau de la structure des coûts et de l'approche opérationnelle adoptée par les différents organismes. La Directrice générale a indiqué dans sa déclaration liminaire que l'UNICEF devait multiplier les occasions de tirer le meilleur parti possible des partenariats afin d'obtenir des résultats pour les enfants, tout en assurant le recouvrement des coûts, et a annoncé à cet égard que le rapport sur la politique de recouvrement des coûts serait présenté au Conseil à sa session annuelle de juin.

30. Répondant à des questions concernant les postes au siège et la « pyramide des postes », le Contrôleur a indiqué que le nombre total de postes avait augmenté de 2,9 %, alors que le montant total des ressources avait augmenté de 30 % entre les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007. Le recrutement pour chacun des nouveaux postes se fera en suivant les modalités d'examen établies conformément au Statut et au Règlement du personnel des Nations Unies. La création proposée de 39 postes au siège permettrait de renforcer les capacités de base et, partant, de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'exécution des activités prioritaires énoncées dans le plan stratégique à moyen terme; la réforme de l'Organisation des Nations Unies; les interventions humanitaires; la mise en valeur des ressources humaines; le soutien pour aider à résister au stress; la sensibilisation au VIH/sida sur le lieu du travail; et la conversion des postes de consultant et d'assistant temporaire de la Division de l'informatique aux fins d'appuyer les projets d'investissement approuvés dans l'exercice biennal précédent. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de postes de la classe P-5 et le déséquilibre qui pourrait en résulter dans le tableau d'effectifs, le Contrôleur a signalé que l'UNICEF maintenait la pyramide de la structure des postes et le niveau moyen de la classe des postes d'administrateur à l'échelon 2 de la classe P-4, tout en suivant les normes de classification professionnelle de la Commission de la fonction publique internationale, qui s'appliquent à tous les organismes des Nations Unies.

31. Le Contrôleur a fait observer que la création d'un poste supplémentaire pour un responsable du soutien antistress concordait avec la pratique suivie par d'autres grandes organisations, telles que le Secrétariat de l'ONU, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le PNUD et la Banque mondiale. Ces conseillers prêtaient en outre leur concours à d'autres organismes sur place et lors de visites de terrain.

32. En ce qui concerne la gestion du grand nombre de départs à la retraite, le Contrôleur a indiqué que l'UNICEF faisait face à ce problème en planifiant le remplacement des départs, en facilitant la mobilité entre les différents organismes, en encourageant le recrutement d'administrateurs auxiliaires et en augmentant les recrutements en cours de carrière.

33. Le Contrôleur a signalé que la demande d'un crédit provisoire pour janvier 2008 visait à éviter d'avoir à inscrire ce point à l'ordre du jour de la session du Conseil de septembre 2007. Si la date choisie pour l'examen des programmes était modifiée, il serait possible de présenter le budget d'appui à la session du Conseil de septembre. Dans ce cas, ce crédit ne serait pas utilisé.

34. Plusieurs délégations ont demandé quels étaient les liens entre le budget d'appui et les priorités stratégiques et les résultats du PSMT. Le Contrôleur a indiqué que la corrélation était assurée grâce à un examen décentralisé des plans de gestion des programmes de pays et des plans de gestion des bureaux, qui avaient été institutionnalisés tant au siège que dans les bureaux extérieurs. Le processus d'examen permettait en outre de veiller à ce que les dépenses de personnel et d'appui soient pleinement justifiées au regard des besoins en matière de programmes, des stratégies et des interventions connexes.

35. Quant aux questions concernant les rubriques budgétaires pour les programmes, l'appui aux programmes, et la gestion et l'administration, le Contrôleur a expliqué que la classification des coûts par section avait été approuvée par les conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, à l'issue de discussions approfondies menées en 1996 et 1997, pour des raisons de commodité et de simplification, par suite d'une évaluation des coûts et des avantages. Si l'on avait procédé autrement, il aurait fallu concevoir, mettre en application et gérer un système d'enregistrement et de comptabilisation des heures de travail de chaque fonctionnaire, ce qui a été jugé trop onéreux au regard de l'objectif poursuivi. La décision prise par le Conseil concernant les catégories de dépenses constituait également une des premières mesures concrètes en vue de l'harmonisation entre les trois organismes et avait été une procédure type, que les autres organisations avaient commencé à appliquer.

36. La rubrique Programme, qui représentait 65 % des ressources ordinaires et 83 % du montant total des ressources administrées par l'UNICEF en 2006-2007, comportait trois composantes : approvisionnements, assistance en espèces aux gouvernements, et compétences techniques (sous forme de personnel et de consultants). La répartition de ces trois composantes a fait l'objet de négociations avec les homologues nationaux et a été planifiée à l'avance dans les plans de travail annuels établis au titre des programmes de pays. Quant à la question posée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant l'insertion de la composante compétences techniques, l'avis de l'UNICEF, pour lequel les compétences techniques constituent un élément indispensable des programmes, est partagé par d'autres organismes des Nations Unies.

37. Le Contrôleur a indiqué que l'on prévoyait une augmentation de 3 % par an des ressources ordinaires au cours du prochain exercice biennal, même si l'on s'attendait à ce que la part de ces ressources continue de diminuer par rapport au montant total des ressources, car la part des autres ressources continuerait d'augmenter. L'affectation de ressources ordinaires aux pays bénéficiant d'un programme était fondée sur la formule approuvée par le Conseil d'administration, et la manière dont ces ressources étaient utilisées découlait d'une décision prise par le bureau de pays de l'UNICEF et le gouvernement du pays concerné.

38. Voir chapitre III, décision 2006/2, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.

D. Programmes multinationaux

39. La proposition concernant les programmes multinationaux (E/ICEF/2006/P/L.1) a été présentée par le Directeur de la Division des programmes.

40. Lorsqu'on lui a demandé pourquoi le budget d'appui était examiné en même temps que les « programmes multinationaux », le Directeur a expliqué que, depuis 1999, par suite de l'harmonisation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, les budgets des activités de plaidoyer et de développement des programmes étaient présentés séparément du budget d'appui. L'expression « programmes multinationaux » été retenue pour les trois entités. À l'UNICEF, elle désigne le plafond des autres ressources en vertu duquel le Fonds peut accepter un financement au titre des autres ressources qui n'est pas compatible avec les autres maxima fixés par le Conseil d'administration.

41. En réponse à une question au sujet du financement obtenu et se situant en deçà du plafond de 302 millions de dollars pour les programmes multinationaux au cours du dernier exercice biennal, le Directeur a répondu qu'environ 158 millions de dollars avaient été reçus, ce qui représentait moins de 10 % des montants reçus au titre des autres ressources ordinaires (non destinées aux urgences), et que cette somme avait été répartie, selon le ratio de 4:2:3, respectivement, entre les bureaux du siège, les bureaux régionaux et les bureaux multinationaux (principalement des bureaux de pays).

42. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation (voir chap. III, décision 2006/1).

E. Rapport sur le financement par thème au titre du plan stratégique à moyen terme

43. Le rapport (E/ICEF/2006/9) a été présenté par la Directrice du Bureau du financement des programmes, qui a fourni des renseignements de caractère général et sur les tendances financières à ce jour et fait un exposé sur la mise en œuvre des modalités de financement par thème dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (PSMT). Au 31 décembre 2005, le montant total de 774 millions de dollars avait été reçu au titre du financement par thème.

44. Un certain nombre de délégations ont défendu énergiquement le principe des modalités de financement par thème en tant que moyen permettant d'obtenir de meilleurs résultats, de réduire les coûts de transaction et de fonctionner de manière plus stratégique. Quelques intervenants ont néanmoins fait valoir qu'il ne fallait pas que le financement par thème se fasse au détriment des ressources ordinaires. Plusieurs délégations jugeaient préoccupant le fait que l'un des secteurs thématiques, celui de la survie et du développement du jeune enfant, qui bénéficiait d'une part considérable du financement, était à son tour divisé en plusieurs volets : nutrition, eau et assainissement, vaccination et paludisme. De l'avis de ces délégations, les domaines de financement devaient plutôt être en corrélation directe avec les domaines d'intervention du PSMT. La Directrice générale a par la suite confirmé que l'UNICEF maintiendrait les cinq thèmes proposés, qui correspondaient exactement aux cinq domaines d'intervention du PSMT, outre l'action humanitaire. Toute proposition de changement serait soumise au Conseil d'administration.

F. Stratégie de l'UNICEF en matière de santé et de nutrition

45. Le rapport sur la proposition de stratégie commune concernant la santé et la nutrition (E/ICEF/2006/8) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes. Il a rappelé que la stratégie proposée définissait la contribution de l'UNICEF aux efforts faits au niveau national pour accélérer la mise en place des mesures concernant la nutrition et la santé en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 par une analyse factuelle de la situation en vue d'élaborer des politiques et de lancer des actions; par la mise en place de cadres institutionnels incitatifs; et par une accélération intensive de la mise en place d'une couverture effective des interventions à l'appui des objectifs 4 et 5.

46. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des vastes consultations menées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie. Certaines d'entre elles souhaitaient que la formulation de la stratégie soit plus explicite en ce qui concerne l'appui à la mise en œuvre du PSMT. Des questions ont été posées concernant la manière dont l'UNICEF entendait concilier une stratégie de 10 ans avec les nouvelles avancées ou données scientifiques. L'UNICEF a été encouragé à mettre au point des processus qui permettraient une actualisation de la stratégie. Les délégations ont souligné qu'elles souhaitaient que la stratégie fasse l'objet d'un suivi dans le cadre des matrices de résultats du PSMT.

47. Plusieurs délégations ont exhorté l'UNICEF à veiller à la prise en main du programme par le pays, à l'autonomisation des collectivités et à l'égalité entre les sexes à chaque étape du processus – de la planification à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. L'organisation a été encouragée à tirer parti des synergies possibles avec les autres stratégies d'appui telles que celles qui existaient dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et de l'éducation. On s'attendait à ce que l'UNICEF renforce ses capacités pour garantir une mise en œuvre effective.

48. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées du fait que la stratégie n'abordait pas suffisamment les questions de la sécurité sanitaire des aliments, de la planification familiale et de la santé procréative (surtout chez les adolescents) et du rôle des hommes. Les intervenants souhaitaient voir ces questions traitées de manière plus explicite lorsque la stratégie serait mise en œuvre.

49. Deux délégations ont insisté sur l'importance du rôle des parents et des familles pour ce qui est de fournir conseils et indications en matière de sexualité et de procréation, d'éducation et d'autres aspects critiques de la vie des enfants. Une délégation a signalé que, selon son interprétation, aucun élément de la stratégie n'équivalait à soutenir, approuver ou promouvoir l'avortement ou les agents abortifs.

50. Les intervenants ont encouragé l'UNICEF à promouvoir le renforcement du rôle des gouvernements nationaux et des systèmes de santé nationaux en tant qu'éléments nécessaires au caractère durable des interventions ayant un fort impact en matière de santé et de nutrition. Ils ont également engagé l'organisme à renforcer les liens entre, d'une part, son action en amont au niveau des politiques et, d'autre part, la mise en œuvre sur le terrain, de même qu'à jouer un rôle plus dynamique dans la promotion du renforcement des engagements des partenaires et d'une participation multisectorielle au niveau des pays.

51. Le Sous-Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a exprimé le soutien énergique de son organisation à la stratégie en matière de santé et de nutrition, en soulignant que ses principes, ses orientations stratégiques et sa méthode de mise en œuvre rejoignaient les orientations stratégiques de l'OMS en matière de santé des enfants et des adolescents. Grâce à son caractère complémentaire, la stratégie commune de l'UNICEF allait contribuer à renforcer encore l'action mondiale en matière de santé et de nutrition dans différents domaines, en plus des activités techniques.

52. Voir au chapitre III, décision 2006/3, le texte définitif de la décision adoptée par le Conseil d'administration.

G. Interventions humanitaires récentes de l'UNICEF : rapport oral

53. Dans son allocution liminaire, la Directrice générale adjointe Rima Salah a dit que le tremblement de terre qui, en Asie du Sud, a frappé l'Inde, le Pakistan et la République islamique d'Afghanistan en 2005 avait, une fois de plus, mis en évidence la vulnérabilité singulière des enfants.

54. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné l'impact dévastateur du tremblement de terre qui a fait plus de 74 000 morts et des millions de sans-abri en Asie du Sud. La situation des enfants était particulièrement catastrophique : rien qu'au Pakistan, on estimait qu'ils étaient de 1,6 à 2,2 millions à avoir été touchés. Du point de vue de la logistique, l'intervention face à autant de destruction, dans des zones où des villages entiers avaient été anéantis, constituait un défi titanesque.

55. L'intervention a bénéficié de l'esprit d'initiative des autorités nationales et de la présence de longue date de l'UNICEF dans les pays touchés, laquelle a permis à l'organisation de mobiliser rapidement les ressources humaines et matérielles nécessaires et de mettre à profit ses partenariats efficaces avec les organisations gouvernementales ou autres.

56. La vaccination de plus d'un million d'enfants contre la rougeole et de près d'un demi-million d'enfants contre la poliomyélite a été l'une des grandes réussites de l'intervention. On a pu satisfaire près de 90 % des besoins en eau prévus et construire plus de 9 600 latrines. Le besoin le plus urgent, à l'heure actuelle, était de protéger les 1,6 million d'enfants sinistrés du froid hivernal et de son cortège de maladies. Avec le soutien des Comités nationaux pour l'UNICEF, le Fonds a pu distribuer, aux enfants vivant au-delà de la limite des neiges, 110 000 trousseaux de vêtements d'hiver et un demi-million de couvertures. L'intervenant a également présenté brièvement les principaux résultats obtenus en Inde.

57. L'UNICEF codirigeait l'intervention par groupe technique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la protection, de l'éducation et de la transmission de données et collaborait, au chapitre de l'alimentation, avec le Programme alimentaire mondial. L'intervenant a fait remarquer qu'il s'agissait de la première initiative faisant appel à l'approche groupée que le Comité permanent interorganisations ait approuvée. Un certain nombre d'enseignements en avaient été tirés; il en était fait état dans le document d'information distribué aux membres du Conseil.

58. Il fallait que les innovations faisant partie intégrante de l'approche groupée améliorent l'exécution effective sur le terrain. Une coordination accrue exigerait de la souplesse au niveau du terrain, de même que des ressources pour les agents d'exécution.

59. La plupart des délégations ont exprimé des interrogations ou des inquiétudes au sujet de l'approche groupée; collectivement, elles ont demandé sans équivoque que l'UNICEF fasse le point à intervalles réguliers sur la mise en œuvre de cette approche, ainsi que sur le recrutement et les affectations et, de manière plus générale, sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs délégations ont dit que l'approche groupée donnait une valeur ajoutée à l'intervention humanitaire. D'autres délégations ont demandé une analyse plus détaillée de ses avantages et inconvénients.

60. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les difficultés liées à la coordination de l'intervention groupée, particulièrement dans les situations où les organisations chargées de diriger l'intervention groupée n'étaient pas présentes sur le terrain. Certaines délégations ont posé des questions au sujet des conséquences possibles pour l'UNICEF, dans les cas où il dirigeait l'intervention et dans ceux où il ne la dirigeait pas. Les intervenants ont demandé davantage de renseignements sur les plans de travail concernant la direction des groupes et ont fait valoir qu'il importait que les stratégies des différents groupes techniques de l'UNICEF soient interreliées.

61. Les délégations se demandaient aussi quels enseignements avaient été tirés de l'approche groupée adoptée lors de la réaction au tremblement de terre en Asie du Sud (notamment dans les domaines du déploiement du personnel et de l'assainissement et de l'eau) et s'il y aurait une évaluation en temps réel de l'intervention de l'UNICEF. Un orateur a sollicité des précisions sur la manière dont l'UNICEF interprétait la notion de « fournisseur en dernier ressort » et demandé comment l'organisation allait aborder la notion de la capacité de l'organisation, compte tenu des différents éléments de l'approche groupée. Quelques délégations ont souligné l'importance des partenariats et ont demandé davantage de renseignements sur la répartition des tâches entre l'UNICEF et d'autres acteurs tels que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

62. Le Directeur a noté que des enseignements importants avaient été tirés d'autres crises survenues en 2005. Il a souligné la générosité remarquable des donateurs des secteurs public et privé et a remercié les États Membres d'avoir aidé à veiller à ce que ce soit l'ensemble des ressources d'urgence qui augmente, et non seulement les ressources affectées à l'intervention consécutive au tsunami.

63. Le Directeur a affirmé que, manifestement, il fallait une augmentation considérable et un acheminement rapide du financement destiné aux pays en transition, tels que la République islamique d'Afghanistan, le Libéria et le Soudan. L'UNICEF avait participé au processus de sortie de crise dans plusieurs pays et collaboré étroitement avec le Groupe des Nations Unies pour le développement à la mise au point des éléments d'une stratégie de transition. L'organisation rendrait compte de cette question de manière détaillée dans le cadre de la session annuelle.

64. L'UNICEF avait accru ses moyens supplémentaires disponibles en cas d'urgence grâce au soutien reçu de l'Office humanitaire de la Communauté européenne et d'autres donateurs, et amélioré ses systèmes internes d'affectation d'urgence.

65. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour l'ampleur de son intervention d'urgence en 2005. Les délégations dont le pays avait subi une catastrophe en 2005 étaient particulièrement reconnaissantes à l'UNICEF de son assistance.

66. Plusieurs intervenants ont fait ressortir l'importance de la capacité nationale en matière de prévention des catastrophes et d'intervention consécutive; les délégations de plusieurs pays exposés aux catastrophes ont sollicité une augmentation de l'assistance pour le renforcement de leurs capacités.

67. Des questions ont aussi été posées au sujet du financement, y compris l'usage que l'UNICEF comptait faire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (lequel a été amélioré) et sur les domaines dans lesquels l'organisation aurait probablement le plus besoin de financement d'urgence en 2006.

68. Dans sa réponse, le Directeur a reconnu que l'UNICEF avait été excessivement sollicité en 2005 en raison du nombre et de l'ampleur des situations d'urgence aux quatre coins du monde et que l'organisation s'employait à accroître ses moyens en réserve. Le Soudan, la République démocratique du Congo, la corne de l'Afrique, la triple menace (comprenant notamment la sécheresse et le VIH/sida) pesant sur l'Afrique australe, la malnutrition dans la région du Sahel et la grippe aviaire figuraient parmi les plus urgentes des crises prévisibles en 2006. La situation en Côte d'Ivoire était également jugée très préoccupante.

69. Au sujet du financement, le Directeur a fait valoir que les fonds provenant du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, dans sa version améliorée, n'étaient pas encore disponibles. L'UNICEF avait été l'emprunteur le plus important auprès de ce Fonds (pour ce qui est des sommes empruntées), mais il avait d'excellents antécédents pour ce qui était de rembourser ses emprunts. L'UNICEF avait l'intention d'utiliser la composante dons de ce Fonds lorsqu'elle deviendrait disponible. Il fallait toutefois un financement supplémentaire. Dans plus de la moitié des appels lancés par l'UNICEF en 2005, les sommes recueillies représentaient moins de 50 % des totaux escomptés. L'UNICEF avait déjà emprunté de l'argent au Fonds en 2006 pour le Soudan; il aurait sûrement besoin de soutien pour ce pays.

70. L'UNICEF était très conscient de la nécessité des interrelations entre les stratégies techniques au sein de l'approche groupée; les groupes concernés au sein de l'UNICEF avaient manifesté un vif attachement à cette approche.

71. L'approche groupée permettait à la communauté humanitaire d'être plus stratégique, et les stratégies sectorielles constituaient certainement un atout considérable. De plus, cette approche donnait accès à des zones où aucun acteur n'était présent, ce qui permettait d'éliminer certaines lacunes en matière de prestation de services.

72. Concernant les partenariats, le Directeur a constaté que la protection constituait un secteur de très grande envergure. L'UNICEF collaborait étroitement avec le Comité international de la Croix-Rouge, mais il n'existait pas de point de contact central en matière de protection au Pakistan.

73. La communauté humanitaire tirait des enseignements au fur et à mesure de l'utilisation de la méthode groupée, mais il ne s'agissait pas de modifier un système qui avait déjà fait ses preuves. En Ouganda, par exemple, il a été décidé d'évaluer qui peut faire quoi au niveau du pays. L'approche groupée ne visait pas la modification des dispositifs de coordination comme une fin en soi; le but était de rendre ces dispositifs plus efficaces.

74. En réponse aux questions concernant les enseignements tirés de l'expérience, le Directeur a signalé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires organisait à l'échelle du système une évaluation de l'approche groupée et que l'UNICEF en ferait partie. Pour ce qui était des plans de travail, l'approche groupée serait prévue dans les appels d'urgence.

75. Au chapitre de la capacité nationale, le tremblement de terre en Asie et le tsunami dans la région de l'océan Indien constituaient des exemples éloquents de l'importance de la capacité des pays en matière d'atténuation des catastrophes et d'intervention. Les sommes que les pays avaient investies dans la préparation avaient porté leurs fruits.

76. Dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, un des enseignements dégagés concernait l'importance de l'hygiène et du changement des comportements. Tous les enseignements tirés de l'expérience du tsunami avaient pu être mis en œuvre lors de la catastrophe au Pakistan.

77. Une évaluation en temps réel serait réalisée au Pakistan, mais seulement après une évaluation à l'échelle du système des Nations Unies, et peut-être sur une base interinstitutionnelle, de l'approche groupée.

78. En ce qui concerne l'interprétation par l'UNICEF de la notion de « fournisseur en dernier ressort », le Directeur a dit que cette responsabilité constituerait un défi énorme pour l'UNICEF et que, pour relever ce défi, l'organisation devrait augmenter sa capacité technique, ses moyens en réserve et ses systèmes de déploiement.

H. La stratégie WASH de l'UNICEF : eau, assainissement et hygiène pour tous

79. Le Directeur de la Division des programmes a présenté une vue d'ensemble de la stratégie proposée pour 2006-2015 (E/ICEF/2006/6 et Corr.1), en mettant l'accent sur l'importance critique de la stratégie WASH pour les enfants. Les difficultés d'accès à l'eau potable, conjuguées à l'insalubrité et au manque d'hygiène étaient liées à de nombreuses maladies entraînant la mort des enfants ou des retards dans leur développement. La mise en œuvre de la stratégie WASH était une condition préalable importante pour la poursuite de la scolarisation des enfants, et plus particulièrement des filles.

80. Depuis 1990, plus d'un milliard de personnes avaient obtenu l'accès à une eau potable plus salubre et à des services d'assainissement améliorés; néanmoins, 2,6 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à des services d'assainissement améliorés et 1,1 milliard de personnes utilisaient de l'eau provenant de sources insalubres. Ce problème était particulièrement répandu en Afrique subsaharienne, où la couverture était faible.

81. Bon nombre de délégations approuvaient la stratégie. Plusieurs d'entre elles ont fait part à l'UNICEF de leur reconnaissance pour son intervention dans ce domaine et ont affirmé que la stratégie WASH était conforme à leur stratégie nationale. De nombreux intervenants ont souligné que les améliorations dans ce domaine avaient une incidence sur les objectifs de développement dans plusieurs autres secteurs critiques, tels que la santé, la nutrition, l'égalité entre les sexes et l'éducation.

82. Des délégations ont demandé des précisions sur un certain nombre de questions, notamment concernant les aspects de gestion de la stratégie, et plus particulièrement son caractère participatif et durable. Certains intervenants étaient préoccupés par la réduction de l'importance accordée à l'environnement; plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de se pencher sur des questions telles que les options d'assainissement écologiques et l'épuisement des nappes aquifères et des sources d'eau douce dans toutes les régions du monde.

83. Trois délégations ont mis l'accent sur l'importance de la participation des gouvernements nationaux à la mise en œuvre et ont demandé un appui en faveur de l'action dynamique menée par leurs pays respectifs pour s'attaquer à la sécheresse et aux catastrophes naturelles dans leur ensemble. Les intervenants ont aussi souligné l'importance de la décentralisation et de la participation de la société civile de manière à inclure les segments les plus vulnérables de la population en zone rurale. Quelques délégations ont souligné l'importance du contrôle de la qualité de l'eau.

84. La plupart des intervenants ont approuvé fermement l'approche axée sur les droits de l'homme, en ce qui concerne cette stratégie de même que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Une délégation a exprimé ses inquiétudes à ce sujet, affirmant que l'efficacité de cette approche restait à prouver et qu'il était préférable d'envisager des mesures plus pragmatiques, telles que des cadres réglementaires et des mécanismes de financement viables. Un certain nombre d'orateurs ont demandé comment l'UNICEF prévoyait d'atteindre son objectif de financement de 250 millions de dollars à l'horizon 2015 par ses tentatives de mobilisation d'autres ressources.

85. On a demandé davantage de renseignements sur la coordination des secours d'urgence, l'incidence des conflits sur les programmes et partenariats existants, et les projets de l'UNICEF en ce qui concerne la transformation des initiatives de secours à court terme en programmes à long terme de développement durable.

86. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que des renseignements sur les partenariats allaient être intégrés aux prochains rapports. Au sujet des situations d'urgence, le plan de travail de deux ans du Comité permanent interorganisations pouvait être mis à la disposition des délégations sur demande. En prévision de la session annuelle, l'UNICEF allait collaborer avec la Banque mondiale et le PNUD à l'établissement d'un rapport sur la transition. L'augmentation prévue des dépenses liées à la stratégie WASH serait financée par le biais du volet thématique ainsi qu'au moyen d'autres ressources et du soutien aux initiatives d'assistance d'urgence.

87. L'UNICEF avait conclu des alliances avec les gouvernements et d'autres partenaires – notamment le Fonds mondial pour la nature – pour associer les questions environnementales à la santé des enfants et au développement durable. La collaboration avec les autres organismes des Nations Unies se poursuivait;

l'UNICEF était également un membre actif d'ONU-Eau. De plus, l'UNICEF était responsable du contrôle de 14 des 55 éléments des objectifs du Millénaire pour le développement, de concert avec l'OMS, dans certains cas.

88. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le nouveau partenariat en cours de formation entre l'UNICEF et le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

89. Voir au chapitre III, décision 2006/4, le texte définitif de la décision adoptée par le Conseil d'administration.

I. Stratégie d'éducation de l'UNICEF : compte rendu oral

90. Le Directeur de la Division des programmes a déclaré que les conditions générales dans lesquelles se déroule l'éducation sont de plus en plus complexes et difficiles. Environ 100 millions d'enfants qui, pour la plupart, sont des filles et vivent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, ne sont pas scolarisés et, d'une manière générale, la qualité de l'éducation continue de poser problème. La pauvreté, la sécheresse, les conflits, l'insécurité alimentaire, le VIH/sida, les catastrophes et l'instabilité politique constituent de graves menaces. Parallèlement, l'évolution de l'appui au développement aurait des effets sur le rôle de l'UNICEF en tant que partenaire dans le domaine de l'éducation.

91. La stratégie dont il est question reconnaîtrait l'importance de la prise en charge nationale et d'un appui harmonisé; de systèmes éducatifs ouverts, efficaces et durables; de la protection des personnes vulnérables; et de l'investissement dans les approches favorisant une rapidité d'action. Les capacités en termes de composition du personnel et d'effectifs dans toute l'organisation seront étudiées et réorganisées afin de renforcer les compétences spécialisées essentielles et les avantages comparatifs de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation. La stratégie accorderait également une place importante au principe des responsabilités mutuelles et à la gestion axée sur les résultats.

92. En s'appuyant sur les expériences acquises dans le cadre de l'Initiative pour l'éducation des filles africaines, de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous de la Banque mondiale et des situations d'urgence, les stratégies d'appui de l'UNICEF classifieront l'intensité de l'aide en fonction des différentes conditions devant être remplies afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela comprendrait : a) les pays où des mesures spéciales doivent être prises pour accroître le nombre de filles qui demeurent scolarisées; b) les pays dans lesquels il faut appliquer un ensemble de mesures pour les interventions d'urgence et c) les pays qui se prêtent à l'application de mesures d'appui au développement et aux réformes sectoriels.

93. Cette stratégie s'inspirerait des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; serait fondée sur les pratiques optimales et favoriserait leur transposition à une plus grande échelle; et tirerait parti de l'approche intersectorielle et du principe de réciprocité entre tous les secteurs. Les outils et les modèles stratégiques amélioreraient l'efficacité de la mise en œuvre, notamment l'intégration des modèles qui ont fait leurs preuves, tels que les écoles

accueillantes et les formules sur mesure, et encourageraient la création de partenariats autour d'initiatives audacieuses.

94. La stratégie appuierait la prise en charge nationale, renforcerait les institutions locales et encouragerait l'établissement de partenariats efficaces au service des intérêts nationaux. Elle serait fondée sur des consultations importantes auxquelles participeraient le personnel de l'UNICEF; les pays, les régions et les partenaires donateurs; d'autres organismes des Nations Unies et principaux partenaires; des organes d'évaluation et des centres d'excellence; et des membres du Conseil d'administration.

95. Les délégations ont exprimé leur volonté de participer au processus de consultation qui précédera l'élaboration de la stratégie. Il faudra que cette stratégie soit clairement liée au plan stratégique à moyen terme (PSMT) et que les buts qui y seront définis tiennent dûment compte des principaux accords et initiatives internationaux, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, la Convention relative aux droits de l'enfant et le programme de travail plus général de l'éducation pour tous.

96. Les délégations se sont félicitées des principes directeurs en vue de la mise en place de partenariats solides et de la politique favorisant les programmes de promotion des droits, ainsi que du principe de la prise en charge par les pays, établis par l'UNICEF. Elles ont prié le Fonds de préciser ses avantages comparatifs dans le domaine de l'éducation et de définir clairement son action par rapport à celle d'autres acteurs principaux aux échelons international et national. En particulier, plusieurs délégations ont souligné qu'il était important que l'UNICEF renforce sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de l'éducation, parmi lesquels l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont le mandat comprend l'initiative de l'éducation pour tous, et la Banque mondiale. L'UNICEF devrait maintenir et accroître ses activités nationales et internationales de sensibilisation et de mobilisation tout en permettant à ses partenaires, parmi lesquels le Forum des éducatrices africaines, de mener une telle action aux niveaux régional et national. Il faudrait aussi que l'UNICEF explique clairement de quelle manière il collabore avec la société civile en vue de la réalisation de ses objectifs.

97. Les orateurs ont salué la participation de l'UNICEF à l'Initiative pour l'éducation des filles africaines et demandé davantage de précisions sur cette action. Il faudrait, dans le cadre de cette initiative, mener des activités de plaidoyer et des échanges de connaissances dans tous les pays partenaires de l'UNICEF et pas seulement dans les pays menant des processus sectoriels. Une délégation a souhaité que plus de poids soit donné à l'éducation des filles.

98. Des orateurs ont estimé que la stratégie devrait mettre en évidence le nouveau programme d'aide et l'abandon progressif des projets individuels au profit d'une approche sectorielle plus stratégique. Il faudrait que l'UNICEF privilégie la planification et l'établissement des rapports portant sur des organisations particulières et axés sur les résultats, qu'il précise les méthodes à suivre pour y parvenir et expose dans le détail les modalités de financement. Il faudrait que le Fonds indique les zones de friction possibles en matière de programmation.

99. Les délégations ont approuvé l'accent mis sur la qualité de l'éducation et demandé à l'UNICEF de continuer d'insister sur l'éducation des groupes défavorisés, en particulier les filles et les enfants faisant partie de collectivités défavorisées sur le plan socioéconomique.

100. Plusieurs délégations ont estimé que l'éducation dans les situations d'urgence était un élément indispensable. Cette éducation devrait être considérée comme un mécanisme de protection pour les enfants et, à long terme, être relayée par l'éducation pour la consolidation de la paix. Il faudrait que les normes minimales en matière d'éducation dans les situations d'urgence, les crises chroniques et la reconstruction rapide élaborées par le Réseau interorganisations pour l'éducation dans les situations d'urgence soient prises en compte dans la stratégie. L'action de l'UNICEF pour l'éducation dans les États fragiles doit être clairement définie, de même que ses travaux sur les mesures de protection sociale des enfants par l'éducation.

101. Une délégation a estimé qu'il était important de prendre en compte les droits de l'enfant jusqu'à l'âge de 18 ans et l'éducation technique et professionnelle des adolescents.

102. Plusieurs délégations ont demandé que des échéances soient fixées pour l'élaboration de la stratégie et que des critères de référence soient déterminés.

103. Le Directeur a déclaré que ces observations guideraient le processus de consultation, qui doit commencer dès que le calendrier aura été présenté au Bureau.

J. Plan de travail de la Division du secteur privé et projet de budget pour l'exercice 2006

104. Le Directeur par intérim de la Division du secteur privé a présenté le rapport paru sous la cote E/ICEF/2006/AB/L.2. Deux délégations ont salué les excellents résultats obtenus par la Division et les comités nationaux pour l'UNICEF en 2005. Tout en prenant acte du fait, précisé dans le rapport, que ces résultats étaient fortement influencés par la situation d'urgence provoquée par le tsunami, les intervenants se sont dit satisfaits du mouvement ascendant du produit brut de la collecte de fonds et des ventes de cartes et autres produits.

105. La Division a également été félicitée d'avoir inclus les chiffres des volumes et des tendances des recettes, ce qui a renforcé la transparence du rapport. Il a également été observé que les chiffres des ventes et des recettes utilisés étaient provisoires et que ces chiffres, apparemment optimistes, avaient été revus à la baisse dans les rapports finals.

106. Le Directeur par intérim a apprécié les observations favorables faites sur l'amélioration de la transparence des rapports. La Division est consciente du fait qu'à l'heure actuelle, le commerce des cartes s'est stabilisé et n'est pas en forte augmentation. Toutefois, il s'agit d'une activité qui rapporte tout de même entre 55 et 60 millions de dollars au titre des ressources ordinaires des programmes de l'UNICEF et qui est un important moyen de communication puisque 118 millions de cartes circulent parmi les acheteurs. En outre, la Division a lancé de nouvelles initiatives, telles que le partenariat entre le Fonds des États-Unis pour l'UNICEF et Hallmark visant à élargir la distribution des cartes de l'UNICEF, et elle continuera d'étudier d'autres possibilités de partenariat.

107. En ce qui concerne les fonds d'investissement, une délégation a fait observer que la stratégie précédente ne visait à créer que des ressources ordinaires, alors que la stratégie en cours semble également inclure la collecte de fonds par thèmes au titre d'autres ressources. Le Directeur par intérim a répondu que les fonds d'investissement n'étaient utilisés pour la collecte de fonds par thèmes et pour les bureaux extérieurs que dans les pays à fort potentiel et que les montants étaient ensuite convertis en contributions au titre des ressources ordinaires. En outre, l'investissement réalisé pour la campagne contre le VIH/sida devrait rapporter à long terme des recettes s'élevant à 350 millions de dollars.

108. Répondant aux questions relatives à l'augmentation du coût des frais de voyage et des consultants, le Directeur par intérim a déclaré que ces montants servaient exclusivement à obtenir de nouvelles recettes sur des marchés à fort potentiel, tels que la Chine et l'Inde, qui devraient devenir rentables à long terme.

109. Le Conseil d'administration a approuvé le budget et le plan à moyen terme (voir chap. III, décision 2006/5).

K. Conférence d'annonces de contributions

110. La Directrice générale a ouvert la septième conférence d'annonces de contributions en annonçant que l'UNICEF avait beaucoup apprécié la confiance dans ses activités qui lui avait été accordée par les gouvernements, les comités nationaux pour l'UNICEF et le secteur privé, comme l'a montré leur réaction sans précédent face aux situations d'urgence en 2005. Pour atteindre les buts du PSMT et les objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF a besoin d'une base de revenus solide et prévisible, alimentée principalement au titre des ressources ordinaires. Si un nombre croissant de gouvernements reconnaissent l'importance d'un financement de base pour les activités de l'UNICEF, le volume des ressources ordinaires n'a pas encore atteint le même niveau de croissance que les ressources à des fins spéciales et, en 2005, selon les estimations, la proportion des ressources ordinaires comparées aux autres ressources a été de 30 à 70 %. Toutefois, pour la quatrième année consécutive, l'UNICEF a enregistré une augmentation des ressources fournies par les gouvernements au titre des ressources ordinaires, dont le montant total préliminaire a atteint 460 millions de dollars, soit une augmentation de 22 millions de dollars par rapport à 2004.

111. En comptant les contributions annoncées avant la conférence, le secrétariat a reçu 42 annonces représentant un montant de 257,5 millions de dollars. Cela a constitué une augmentation de 0,7 % par rapport au montant de 255,7 millions de dollars, annoncé l'année dernière par 50 gouvernements, et correspondait à 55 % de l'objectif établi dans le plan financier à moyen terme, qui était de 469 millions de dollars. En dépit du renforcement du dollar des États-Unis par rapport à d'autres devises importantes, la plupart des gouvernements donateurs ont augmenté leur contribution. Pour ce qui est du pourcentage d'augmentation des contributions, la Croatie a été le premier donateur, avec une annonce de contribution en monnaie nationale 19 fois supérieure à celle faite l'année dernière. La Nouvelle-Zélande et la Fédération de Russie ont versé une contribution au titre des ressources ordinaires deux fois supérieure aux contributions versées par ces pays l'année dernière, qui s'élevaient à 2,2 millions de dollars néo-zélandais et 500 000 dollars des États-Unis, respectivement. L'Australie a annoncé une augmentation de sa contribution de

2,5 millions de dollars australiens, l'Autriche de 100 000 euros, la Finlande de 350 000 euros, la France de 4,1 millions d'euros, le Luxembourg de 270 000 euros, la République de Corée de 400 000 dollars et la Suède de 40 millions de couronnes suédoises.

112. Dix pays – la Belgique, le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, Sri Lanka, la Suède et la Suisse – ont annoncé des engagements pluriannuels. Comme les années précédentes, plusieurs donateurs importants n'ont pas pu annoncer de contribution en raison d'une incompatibilité entre les exercices budgétaires.

L. Questions diverses

Exposé sur l'initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants

113. Le Directeur de la Division des programmes a expliqué de quelle façon cette initiative commune, qui est au stade de la planification, a été conçue avec le Programme alimentaire mondial (PAM) afin de remédier à l'absence de progrès dans la réalisation de la cible 2 du premier objectif du Millénaire pour le développement, qui est de réduire de moitié la proportion des personnes qui souffrent de la faim entre 1990 et 2015. Dans le cadre de cette action mondiale, qui comprendrait un grand nombre de partenariats, la lutte contre la faim serait considérée comme une priorité urgente du développement et une aide serait offerte aux pays afin de leur permettre de définir, d'évaluer, d'analyser et de mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à atteindre les objectifs nationaux de lutte contre la faim et la dénutrition. Des liens seraient également établis avec les progrès accomplis en vue de la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement et domaines d'intervention du PSMT. Il a été décidé provisoirement de lancer cette initiative en juillet 2006, à l'occasion de la réunion du Groupe des Huit.

114. Une délégation a demandé qu'un rapport d'activité soit présenté lors de la session annuelle et s'est félicitée de ce qu'un échange d'informations semblable soit envisagé pour le Conseil d'administration du PAM. Il ne faudrait pas que les nombreuses nouvelles initiatives de ce genre qui ont été présentées encombrant le cadre du PSMT ou alourdissent les activités de base des fonds et programmes participants. Il faut analyser clairement les principes de base de telles initiatives et la répartition des tâches et des responsabilités. Les frais de mutation doivent s'inscrire dans un cadre rationnel. Une deuxième délégation a noté que le PAM avait pris une décision au sujet de cette initiative et a demandé que l'UNICEF tienne le Conseil d'administration informé de cette question et qu'il l'ajoute aux questions devant être examinées lors de la session annuelle.

Exposé sur le rôle de l'UNICEF dans l'action menée pour contrer une éventuelle épidémie de grippe aviaire

115. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que le monde était menacé par une catastrophe d'une ampleur inconnue. Non seulement des personnes ont été contaminées, mais des populations souffrent déjà de la perte des revenus que rapportait l'élevage de volailles et de l'importante source de nutrition pour les enfants que représentaient ces animaux. Il semble également que les enfants soient particulièrement vulnérables à cette maladie. Ainsi, en Turquie, 90 % des

morts étaient des enfants. Dans les communications, il est très important d'établir une distinction entre la grippe humaine et la grippe aviaire pour pouvoir en suivre l'évolution avec précision.

116. L'UNICEF a pris plusieurs mesures pour faire face à cette menace. Pour commencer, il va mener son action par l'intermédiaire du système des Nations Unies dans son ensemble, qui a déjà commencé à se préparer à prendre les mesures nécessaires. L'UNICEF tirera parti de ses avantages comparatifs dans les domaines de la communication, de la vaccination et de l'aide aux gouvernements nationaux, en particulier aux échelons sous-national et local.

117. L'UNICEF concentrera ses efforts sur plusieurs domaines, notamment les partenariats avec les gouvernements; la communication en vue d'un changement de comportement et les relations avec les médias; en cas de besoin, l'achat et la distribution de vaccins; et une forte présence aux échelons national et sous-national.

118. À l'heure actuelle, le plus important est de limiter la propagation de la grippe aviaire parmi les oiseaux et de prévenir sa transmission aux humains. Quatre objectifs stratégiques doivent être atteints, le premier étant la prévention. La composante « communication » de la prévention comprend la communication en tant qu'outil de changement des comportements, qui doit réduire le risque d'exposition à la grippe aviaire; améliorer l'identification des oiseaux malades; garantir une couverture médiatique responsable; et expliquer les mesures que chacun peut prendre, à titre individuel, en cas d'épidémie. La composante « santé et nutrition » de la prévention comprend l'évaluation des effets de l'abattage sur les familles d'éleveurs de volailles; lorsque cela est possible, la vaccination et la fourniture de renforts.

119. La préparation préventive est le deuxième objectif stratégique. Dans ce cadre, l'UNICEF aidera les autorités nationales à prendre des mesures préventives, à stocker des fournitures médicales en cas de besoin et à définir les moyens supplémentaires qui pourraient être nécessaires. Il a été amené à élaborer des plans préventifs à tous les niveaux et correspondant à tous les scénarios possibles.

120. Troisièmement, l'UNICEF a dû prendre des mesures afin d'assurer la continuité de ses programmes si la pandémie venait à s'étendre aux humains. En pareil cas, les plans préventifs doivent prévoir une restriction des voyages; la fermeture des frontières; pour le personnel, le télétravail; et la désignation du personnel et des programmes indispensables.

121. Enfin, l'UNICEF doit garantir la sécurité de son personnel. Cela s'inscrirait dans le cadre du dispositif d'intervention de l'ONU en cas de catastrophe et nécessiterait une formation à tous les niveaux.

122. L'UNICEF s'appuierait sur plusieurs principes directeurs semblables à ceux qui sont suivis dans toute situation d'urgence. Premièrement, il collaborerait avec les autorités nationales et locales et avec des partenaires du système des Nations Unies et extérieurs au système. Cette action serait axée sur les résultats et sur les systèmes et fondée sur le respect des droits de l'homme, en veillant à ce que les interventions atteignent jusqu'aux zones rurales les plus isolées.

123. Les mesures adoptées ensuite porteraient sur quatre grands domaines : la communication au service de l'action; les services d'achat, les vaccins et les fournitures médicales; la préparation aux situations d'urgence; et la formation décentralisée.

124. Le représentant de la Turquie a fait le point sur les dernières mesures de prévention et d'intervention adoptées par son pays et le nombre estimatif de personnes touchées, en mettant l'accent sur l'importance de renforcer les capacités des pays concernés.

**Exposé dans le cadre de l'étude des Nations Unies
sur la question de la violence à l'encontre des enfants :
les enfants jockeys dans les courses de chameaux**

125. La Directrice générale adjointe, Rima Salah, a fait le point brièvement concernant l'étude des Nations Unies sur la question de la violence à l'encontre des enfants et a donné à ce propos un exemple concret de collaboration sur le terrain, avec les Émirats arabes unis, et d'autres pays, pour protéger les enfants qui sont utilisés comme jockeys dans les courses de chameaux. Un court métrage portant sur le rapatriement de certains de ces enfants au Pakistan a été présenté.

126. Le représentant du Pakistan a souligné que son gouvernement jugeait cette question particulièrement préoccupante et prenait des mesures, en collaboration avec l'UNICEF, pour éviter que ce genre d'incidents ne se reproduise. Il a attribué l'origine de ce phénomène à la pauvreté. Une autre délégation a déclaré que la prévention de la violence était une priorité en Amérique centrale et que le fléau de la traite des femmes et des enfants surtout, mais aussi celle des migrants, nécessitait une attention particulière. Il fallait travailler aux niveaux régional et national pour améliorer la situation. Un troisième intervenant a exprimé son appui à l'étude en question et s'est informé du calendrier prévu pour la parution du rapport et de la réunion sur les enfants.

127. La directrice générale adjointe a remercié le Gouvernement pakistanais de sa collaboration. Elle a dit que l'UNICEF redoublerait d'efforts pour prévenir la traite en Amérique centrale. Elle a également fourni des informations sur la parution du rapport d'étude, insistant sur l'importance des activités de suivi après la fin de l'étude.

**M. Déclarations finales de la Directrice générale
et du Président**

128. La Directrice générale a réaffirmé que l'UNICEF était résolu à maintenir des partenariats solides. Elle a remercié le Conseil d'avoir appuyé les politiques et les initiatives examinées pendant la session et lui a exprimé sa gratitude pour le succès de la réunion d'annonces de contributions, lesquelles proviennent de 42 pays et s'élèvent à près de 257 millions de dollars en faveur de l'UNICEF, ce qui représente une augmentation d'un million de dollars environ par rapport à l'an dernier. Compte tenu des débats qui ont eu lieu concernant les domaines de financement thématiques, la Directrice générale a souligné que le financement porterait toujours sur les cinq domaines thématiques proposés correspondant aux domaines d'intervention prévus dans le plan stratégique à moyen terme, auxquels s'ajouterait l'intervention humanitaire. Elle a également annoncé que l'UNICEF renforcerait le bureau du

médiateur qui est commun au PNUD, au FNUAP et au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en favorisant la création d'un autre poste de haut fonctionnaire, en concertation avec l'Association mondiale du personnel. Enfin, la Directrice générale a remercié le Président, les représentants et tous les participants de leurs efforts et de leur dévouement. Elle a exprimé tout particulièrement sa reconnaissance au Directeur régional sortant pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, Gianni Murzi, pour ses 18 années de service au sein de l'organisation et son dynamisme.

129. Le Président s'est félicité de l'esprit de dialogue qui avait marqué cette session, notamment au niveau de la prise de décisions, qui a bénéficié d'une plus grande transparence et de davantage de consultations par rapport aux sessions précédentes. Il a également salué la coordination « exceptionnellement bonne » entre le Bureau, le Conseil et le secrétariat. Il a adressé des remerciements tout particuliers au représentant de la Suisse, François Rohner, qui participait à sa dernière session du Conseil d'administration de l'UNICEF après de nombreuses années de travail à l'Organisation des Nations Unies.

III. Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006

2006/1. Programmes multinationaux

Projet de résolution 1

Projet de budget des programmes financés à partir des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2006-2007

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2006-2007 un budget-programme d'un montant de 25 190 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires (autres que le Fonds pour les programmes d'urgence). Ce montant sera réparti comme suit :

	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>
Siège	
Division des ressources humaines	–
Division de la communication	4 760
Division des politiques et de la planification	2 970
Bureau des programmes d'urgence	1 050
Bureau de l'évaluation	890
Bureau régional pour l'Europe – Genève	600
Bureau régional pour l'Europe – Bruxelles	100
Bureau du Directeur exécutif	600
Bureau des partenariats publics	600

	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>
Division des programmes	5 070
Division des approvisionnements	800
Total partiel	17 440
Bureaux régionaux	
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	950
Asie de l'Est et Pacifique	950
Asie du Sud	950
Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants et États baltes	950
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950
Total partiel	7 750
Total	25 190

b) D'approuver un montant de 25 millions de dollars au titre du budget du Fonds pour les programmes d'urgence pour l'exercice biennal 2006-2007;

c) D'autoriser le Directeur exécutif à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts au titre de chacun des fonds. Le Directeur exécutif pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, approuver, s'il y a lieu, le virement de crédits entre les fonds, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du budget approuvé pour le fonds bénéficiaire.

Projet de résolution 2

Prévisions budgétaires pour les activités financées par d'autres ressources pour la période 2006-2007

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver un plafond de 302,2 millions de dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2006-2007, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières. Ce montant sera réparti comme suit :

	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>
Siège	80 200
Bureaux régionaux	82 000
Programmes multinationaux	140 000
Total	302 200

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 2006-2007, un montant total de 302,2 millions de dollars à financer au moyen des autres ressources. Si nécessaire, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être reçus à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

Première session ordinaire
17 janvier 2006

2006/2. Budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007

Le Conseil d'administration

Ayant examiné le projet de budget d'appui biennal de l'UNICEF pour 2006-2007, contenu dans le document E/ICEF/2006/AB/L.1 et Corr.1,

1. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 746 794 000 dollars aux fins indiquées dans le tableau ci-après et *décide* que les recettes prévues, d'un montant de 190 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 556 794 000 dollars;

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2006-2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes :	
Bureaux de pays et bureaux régionaux	390 257,4
Siège	114 364,6
Total partiel	504 622,0
<hr/>	
Gestion et administration de l'organisation	242 172,0
Montant brut total des crédits ouverts	746 794,0
À déduire : montant estimatif des recettes	(190 000,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	556 794,0

2. *Autorise* la Directrice exécutive à virer des ressources d'une ligne de crédit à une autre à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

3. *Décide* de faire apparaître la participation aux dépenses centrales de sécurité prescrite par l'ONU au titre d'une ligne de crédit distincte dans le plan de ressources de l'UNICEF tel que décrit au chapitre III du document E/ICEF/2006/AB/L.1, et approuve le montant de 26 204 000 dollars provenant des ressources ordinaires de l'UNICEF aux fins de couvrir ces dépenses;

4. *Décide* de créer un fonds pour la cessation de service afin de couvrir les obligations relatives à la cessation de service et au licenciement comme décrit au chapitre IV du document E/ICEF/2006/AB/L.1, approuve l'allocation de 10 millions de dollars provenant des ressources ordinaires de l'UNICEF pour constituer un

fonds initial à cette fin et demande à l'UNICEF de veiller à ce que cette initiative aille dans le sens des efforts d'harmonisation des fonds et programmes des Nations Unies;

5. *Prend note* de la décision 2004/7 (E/ICEF/2004/7/Rev.1 et E/ICEF/2004/AB/L.2) relative à la date d'approbation du budget d'appui biennal de l'UNICEF et de la décision 2005/16 (E/ICEF/2005/Rev.1 et E/ICEF/2005/AB/L.3) relative à l'approbation d'une allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2006;

6. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois pour janvier 2008, d'un montant de 31,6 millions de dollars, qui sera intégrée dans le projet de budget d'appui biennal pour 2008-2009;

7. *Prie* l'UNICEF, à la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2006, d'inclure dans le rapport sur les procédures harmonisées d'approbation des programmes de pays, qui doit être établi conjointement avec le PNUD et le FNUAP, une évaluation des incidences possibles de la date d'approbation du budget d'appui biennal par le Conseil d'administration;

8. *Se félicite* de l'amélioration continue de la gestion axée sur les résultats et exhorte la Directrice exécutive à accorder un rang de priorité élevé à la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats pour le prochain exercice biennal 2008-2009;

9. *Prie* la Directrice exécutive de veiller à ce que tous les pays du programme de l'UNICEF bénéficient, dans la limite des ressources disponibles, d'un appui suffisant pour contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le Plan stratégique à moyen terme et des objectifs du Millénaire pour le développement.

*Première session ordinaire
19 janvier 2006*

2006/3. Stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme dans les domaines de la santé et de la nutrition

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que le plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009 forme le cadre directeur de la programmation de l'UNICEF dans tous les domaines;

2. *Accueille avec satisfaction* la stratégie sanitaire et nutritionnelle commune de l'UNICEF pour la période 2006-2015, dans laquelle il voit une stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme et un cadre d'orientation pour le personnel de l'UNICEF qui s'emploie, avec les pays de programme, à obtenir des résultats plus durables dans les domaines indissociables de la santé et de la nutrition, en tenant compte de la situation particulière de chacun de ces pays, ainsi que de leurs priorités et stratégies nationales respectives;

3. *Prie* la Directrice générale de faire en sorte que l'UNICEF redouble d'efforts pour renforcer encore les capacités nationales d'obtenir des résultats plus durables comme indiqué dans la stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme;

4. *Prie* la Directrice générale de veiller que les observations formulées par les membres du Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006 au sujet de la stratégie sanitaire et nutritionnelle de l'UNICEF pour la période 2006-2015 soient prises en considération lors de l'exécution de programmes d'appui dans les domaines de la santé et de la nutrition;

5. *Prie* la Directrice générale de suivre l'incidence de la stratégie d'appui du plan stratégique à moyen terme sur la santé et sur la nutrition au moyen du processus d'évaluation défini dans le plan;

6. *Prie* la Directrice générale de veiller à ce que le processus de révision du plan stratégique à moyen terme analyse les progrès de la science et l'expérience en matière de programmation dans les domaines de la santé et de la nutrition et à ce qu'il soit tenu compte des conclusions de cette analyse lors de l'exécution de programmes d'appui dans ces domaines;

7. *Prie* la Directrice générale d'inclure dans la stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme dans les domaines de la santé et de la nutrition une annexe décrivant la façon dont cette stratégie facilitera la réalisation des objectifs fixés dans le plan en ce qui concerne les différents domaines d'intervention et les principaux indicateurs de succès, et de l'actualiser si nécessaire après l'adoption des plans stratégiques à moyen terme qui suivront.

*Première session ordinaire
19 janvier 2006*

2006/4. Stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que le plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009 forme le cadre directeur de la programmation de l'UNICEF dans tous les domaines;

2. *Accueille avec satisfaction* la stratégie de l'UNICEF relative à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour la période 2006-2015 dans laquelle il voit une stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme et un cadre d'orientation pour le personnel de l'UNICEF qui s'emploie, avec les pays de programme, à obtenir des résultats plus durables dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en tenant compte de la situation particulière de chacun de ces pays, ainsi que de leurs priorités et stratégies nationales respectives;

3. *Prie* la Directrice générale de faire en sorte que l'UNICEF redouble d'efforts pour renforcer encore les capacités nationales d'obtenir des résultats plus durables, comme indiqué dans la stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme;

4. *Prie* la Directrice générale de veiller à ce que les observations formulées par les membres du Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006 au sujet de la stratégie de l'UNICEF relative à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour la période 2006-2015 soient prises en considération lors de l'exécution de programmes d'appui dans ces domaines;

5. *Prie* la Directrice générale de suivre l'incidence de la stratégie d'appui du plan stratégique à moyen terme sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène au moyen du processus d'évaluation défini dans le plan;

6. *Prie* la Directrice générale de veiller à ce que le processus de révision du plan stratégique à moyen terme analyse les faits nouveaux et l'expérience en matière de programmation dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et à ce qu'il soit tenu compte des conclusions de cette analyse lors de l'exécution de programmes d'appui dans ces domaines;

7. *Prie* la Directrice générale d'inclure dans la stratégie d'appui au plan stratégique à moyen terme dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène une annexe décrivant la façon dont cette stratégie facilitera la réalisation des objectifs fixés dans le plan en ce qui concerne les différents domaines d'intervention et les principaux indicateurs de succès, et de l'actualiser si nécessaire après l'adoption des plans stratégiques à moyen terme qui suivront.

*Première session ordinaire
19 janvier 2006*

2006/5. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2006

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2006

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, un budget de dépenses d'un montant de 105,3 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2006/AB/L.2) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions – bureaux extérieurs	1,5
Coût des marchandises livrées	32,0
Dépenses de commercialisation	29,4
Dépenses d'appui	21,0
Fonds d'investissement	21,4
Total des dépenses, montant consolidé	105,3

2. *Autorise* l'UNICEF :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2006/AB/L.2; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

- b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;
- c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2006, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2006

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, le produit net prévu s'élève à 439,7 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2006/AB/L.2.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 21,4 millions de dollars pour 2006;
2. *Autorise* l'UNICEF à engager, pendant l'exercice budgétaire 2006, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2007, à concurrence de 32,7 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2006/AB/L.2).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2006/AB/L.2.

*Première session ordinaire
19 janvier 2006*